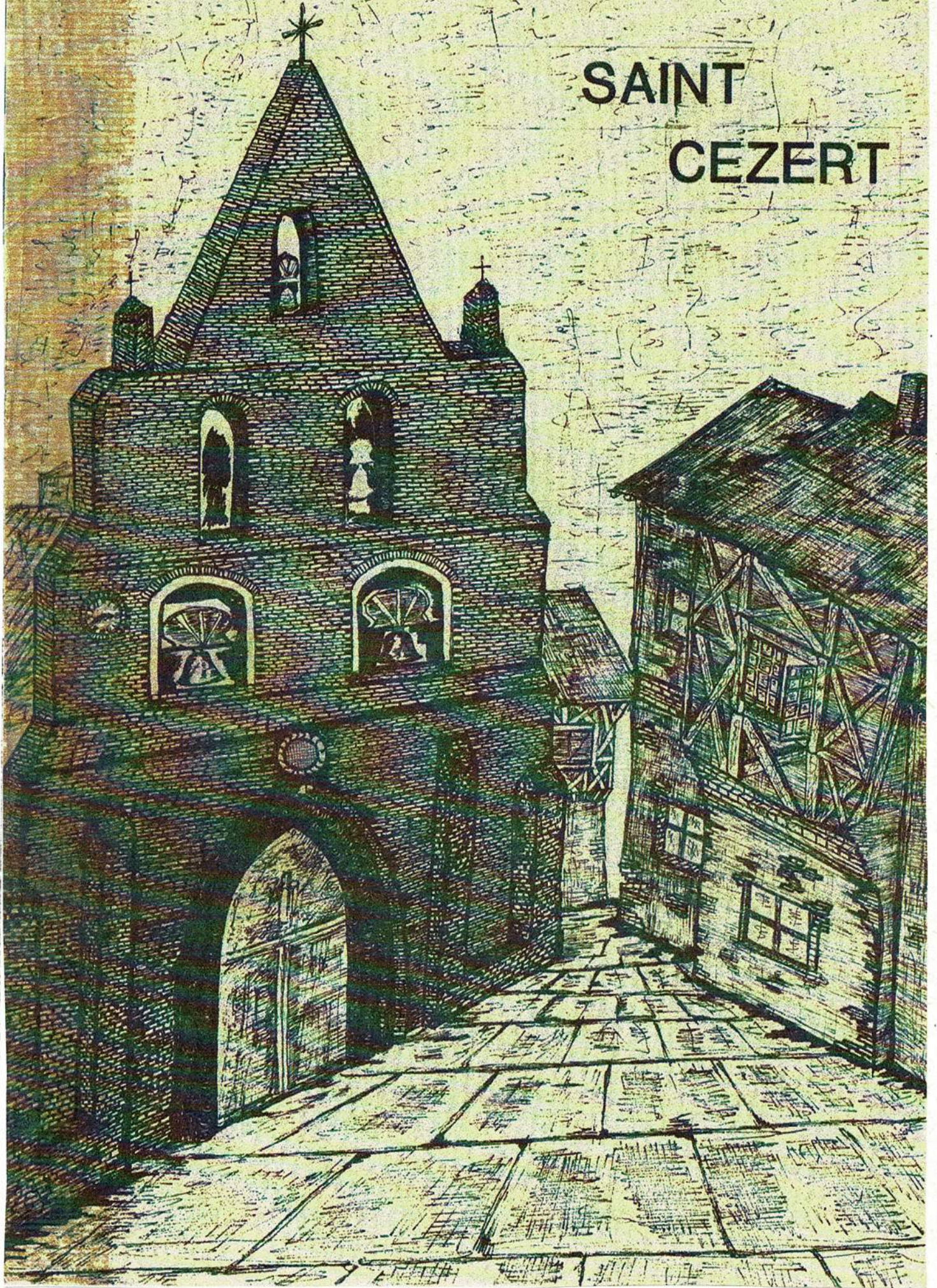


# SAINT CEZERT





## SAINT CEZERT

---

Géographiquement **St Cezert** se situe sur une plaine entre deux vallées, les vallées du **Merdan** et du **Marguestaud**. Son fin clocher émerge sur une vaste étendue en majeure partie de vignes et de maïs. Limité par les communes de Larra, Launac, Le Burgaud, Aucamville (82) et Grenade sur Garonne, son chef-lieu de Canton, sa superficie est de 894 hectares et sa population actuelle 369 habitants.

En se reportant à la monographie de J.M. SAPENE, instituteur, écrite en 1885 (1) nous voyons que la densité de la population d'alors : 330 habitants est sensiblement proche de celle d'aujourd'hui mais combien différente dans son cadre, son mode de vie...

Voici dans le détail comment l'auteur de la monographie situe cette population strictement rurale en cette fin du 19ème siècle : "... Dans l'agglomération du village il y a 57 maisons autant de ménages, 160 habitants en tout. Répartis dans la campagne : au secteur de **BOISSIER**, trois maisons, trois ménages, dix habitants; au secteur de **BEAUDERE**, quatre maisons, quatre ménages, douze habitants; au secteur d'**ENTENEPAY**, trois maisons, trois ménages, douze habitants; au secteur de la **HAUBINE**, deux maisons, deux ménages, huit habitants; au secteur d'**ENJOURDAIN**, sept maisons, sept ménages, vingt-huit habitants; à **CORÉSTIAN**, quatre maisons, quatre ménages, quinze habitants; à **MAGRET**, trois maisons, trois ménages, quinze habitants; à **NUCAY**, quatre maisons, quatre ménages, treize habitants; à **EMPERUCAIN**, trois maisons, trois ménages, quinze habitants; à **LAMOTHE**, six maisons, six ménages, trente un habitants..."

---

(1) Monographie de St Cezert par J.M. SAPENE - Archives départementales.

L'annuaire de la Haute Garonne en 1906 fait état d'une légère baisse dans la densité de sa population : 302 habitants au lieu de 330 en 1885... Les principaux propriétaires sont au nombre de treize : BOULE J., CAYREL J., CAZEAUX, COSTES, DAVASSE L., MAS, LAFLEURANCE, ROCHE, SAPENE, SICARD T., SICARD Q., TOUZOULI L., TOUZOULI F.

Dans le village à cette époque il y avait un boulanger: BEGUE; un charron : BELARD; deux charpentiers : BILLIERE, MONTES; un forgeron : ANDRIEU; trois entrepreneurs de battages : JAMMES, RAYMOND, SAUCEDE; deux épiciers : LABEZIN, TOUZOULI; deux cafés: BLANC, JAMMES.

La municipalité se compose de SICARD François, maire; TOUZOULI, adjoint; BLANC, BOUE, CAYREL, CAZEAUX, MAS, MONGE, SICARD Q., TOUZOULI conseillers.

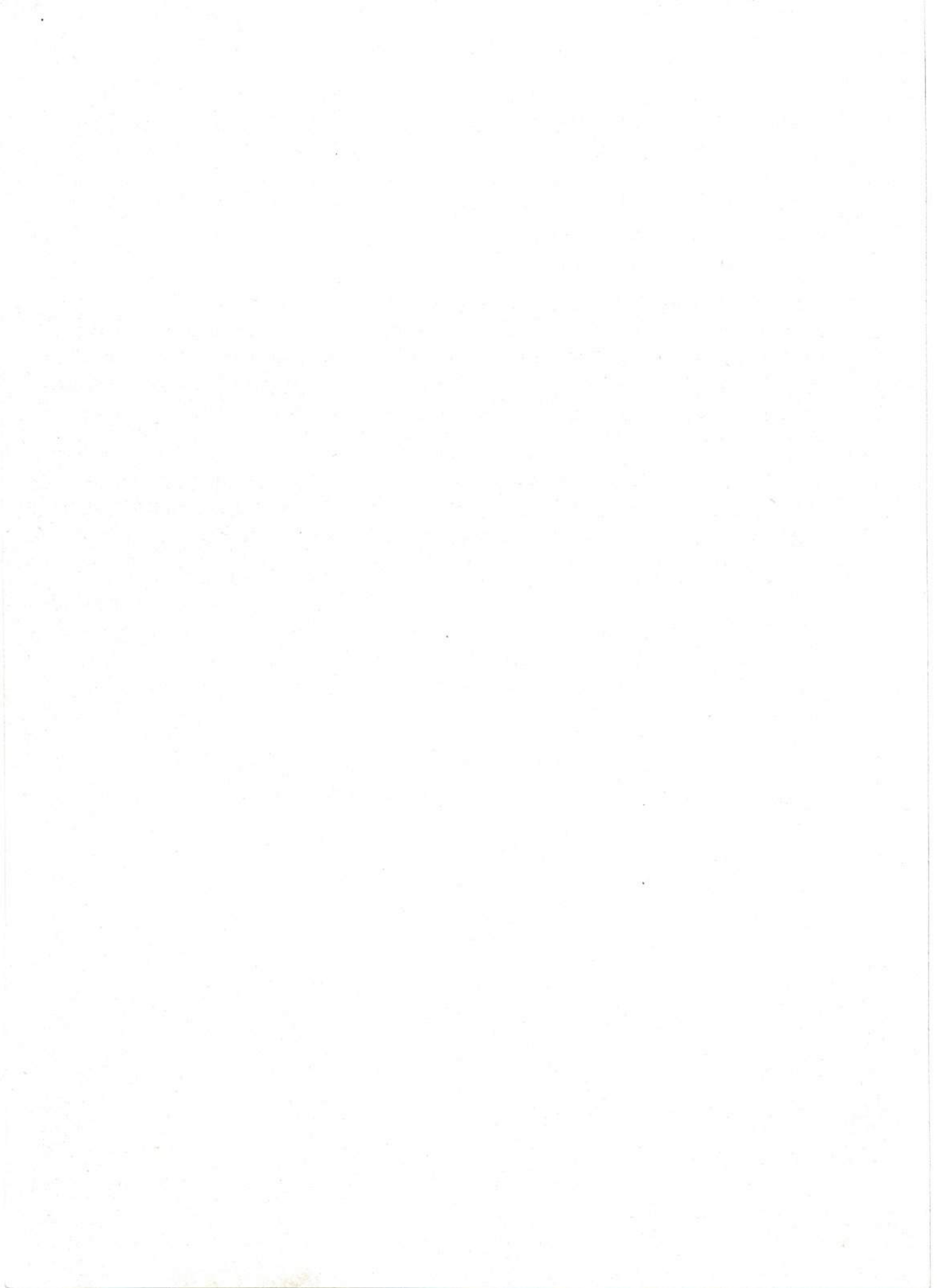
SAPENE, instituteur, GILARD, curé.

Revenons à la monographie de J.M.SAPENE, il fait cette remarque : "Saint Cezert compte un nombre important de chasseurs pour le peu de gibier gîtant sur son territoire..."

Quant à l'historique du village il avoue n'avoir alors aucun document à sa connaissance.

\*

\* \*





## PRIEURE.... VILLAGE LIBRE...

---

C'est à la fondation du MAS GRENIER, au Xème siècle, que nous devons l'établissement de plusieurs prieurés suffragants dans notre région : Beaupuy (en T. et G.), Saint Cézert chez nous... L'Abbaye du MAS GRENIER fondée vers 940 par le Vicomte de Toulouse ATON et sa femme fut placée sous l'autorité du grand Abbé de Cluny Odon; de son disciple ADASI et par la suite de l'Abbé GARIN. Elle eut son heure de rayonnement selon les principes clunisiens, la règle de Saint Benoit, Saint Cézert Prieuré en sera l'un des fleurons... (1)

Aucun document, à notre connaissance, ne subsiste pour éclairer le premier élan de notre village naissant. Dans la pauvreté documentaire qui caractérise cette époque on peut supposer le bien fondé de ce prieuré sous l'égide de son Prieur et des moines du MAS GRENIER. A la suite de la décadence carolingienne ne fallait-il pas apporter à nos populations rurales un regain de vie, de sécurité; même si nos régions n'eurent à souffrir des ravages des diverses invasions de cette époque. Que de désordres à surmonter, issus de la "Pulvérisation" du pouvoir et de l'impuissance des grandes familles féodales sur place... (2)

Précédant les moines Cisterciens de Grand Selve, les moines du MAS GRENIER seront les pionniers d'une nouvelle génération à l'aube de l'An Mille. Et les siècles passent. Le Prieuré de Saint Cézert restera sous la juridiction ecclésiastique des moines fondateurs; la nomination du Prieur-Curé comme les droits de percevoir des dîmes, l'apanage du monastère du MAS GRENIER, du Prieur de FENOUILLET par la suite...

---

(1) Notice historique - JOUGLAR

(2) Le Midi Franc et Seigneurial - Ph.WOLFF - Histoire du Languedoc



Voici quelques documents qui semblent confirmer cette version.

- Au XIIIe siècle un différend oppose frère Bernard de **RUPE**, prieur de **FENOUILLET** au Commandeur du **BURGAUD** Odon de **GANGE**. Ce dernier empiétant sur le domaine des moines et la juridiction de l'Evêque de Toulouse, le Pape **ALEXANDRE IV** dut intervenir. L'affaire se régla par la sentence du 4 Mai 1254 (1).

- Au XVIIe siècle "Maître Jean de **LUCO**, conseiller au Sénéchal et procureur de frère Dominique de **LUCO**, prieur de **FENOUILLET** affermait, le 25 Juin 1552 à Jean **CLAVERIE**, habitant de **Saint Cézert**, tous les fruits décimaux et revenus du membre de **Saint Cézert** dépendant du prieuré de **FENOUILLET** pour la somme de 200 livres tournoi payables en deux fois, à moitié et en fin d'année ..." (2).

- En 1573, le 24 Juin Michel **FERRIOL**, prêtre curé arrente en ferme les revenus de la Cure de Saint Cézert à Sire Arnaud **MERLE** Mch de **Moissac** et à Antoine **FERRIOL** pour deux ans les dits revenus à raison de 400 livres par an, plus une charrette de foin et une charrette de paille. Deux ans après, le 6 Novembre 1575, le dit Michel **FERRIOL** prébendier en l'Eglise St Etienne de Toulouse en son nom et comme procureur des moines-prieurs, sacristain en l'Abbaye du **MAS GRENIER** reconnaît avoir été payé (3).

---

(1) Archives Dép. Série fonds de MALTE.

(2) Archives Dép. Not.737 f.425 Revue historique de Toulouse.

(3) Notes Ch. GALABERT.



**EN CE MEME XVII<sup>e</sup> IL APPARAÎT QUE L'ÉGLISE DE St CEZERT EST UNE FONDATION DESTINÉE A LA CÉLÉBRATION PERPETUELLE DE MESSES ANNIVERSAIRES POUR LES DÉFUNTS.**

Une communauté de prêtres assure la célébration de ces messes. Ils sont au nombre de sept en 1560, lorsqu'ils nomment Raymond COLONZON pour leur syndict ; Antoine PAILLAS, Bernard ROUAIX, Jean CLAVERIE, Etienne LAVIDIA entre autres ...

Le livre des Marguilliers des Obiits, relate (1) le 13 Novembre 1595 que "Paul LAVIDIA et FAURE, curé, finissent de célébrer les messes hautes pour le repos de l'âme de Monseigneur le Comte d'ESCARS ...

En 1512, le 31 Octobre, Bertrand JOURDAIN lègue des rentes à l'église paroissiale de Saint Cézert pour que soient célébrées des messes en la chapelle du château de LAMOTHE, dédiée à St ROCH. Acte en présence d'Etienne ARJAC, curé d'Aucanville, Jean CLAVERIE prêtre recteur de SAVENES (2).

Le 25 Octobre 1774 Dame Louise Felice D'ESCARS de BECQUEY, Comtesse de LAMOTHE, demande par testament qu'on continue d'assurer dans la chapelle du château de LAMOTHE les 156 messes par an, ainsi que le porte la fondation du 31 Octobre 1512 (messes célébrées par les Capucins de Grenade).

Un signe aussi de la vitalité religieuse de la paroisse : les bienfaiteurs qui apportent leur soutien. "C'est en l'an de grâce 1394, le mardi avant

---

(1) Archives Dép. Haute-Garonne. Fonds d'Aucanville.

(2) Archives Dép. Haute-Garonne. Fonds d'Aucanville.



la fête de Ste Quitterie, Vierge, que Plériane de LARAZET, veuve de Guillaume VIVIES, donne par testament quinze florins d'or aux Marguilliers de l'Eglise de Saint Cézert.

### L' EGLISE DE SAINT CEZERT

L'inventaire de l'Eglise de St Cézert, tel que le relate le livre des Marguilliers, inventaire du 26 Mai 1564, nous décrit l'état des lieux (1).

#### INVENTAIRE DU 26 MAI 1564

*Un inventaire de l'Eglise de st CEZERT nous révèle l'état des lieux :*

*"...item dans la dite église et en l'armoire où gist et repause le précieux corps de Dieu, il y a une boete d'argeant dans laquelle est le Corpus Domini; plus une autre custode quest en laiton : plus une autre petite custode pour porter le Corpus Domini le jour de la festi Dieu quest d'arquynive dorée ; plus un drap de soye pour mettre sur ledit Corpus Domini quand on le porte aux malades".*

*"...item une reliquière où il y a des reliques de Messire Saint Orans, de Saint Calv, pour offrir, lequel est d'orquenive ; plus une petite esquile ; plus un devant aut. armoire de satin rouge avec deux anges et une custode en broderie ...*

*" Au grand autel y a trois ymages, l'ung de notre-Dame, l'autre Saint Sébastian, et l'aultre Saint CEZERT.*

---

(1) Extrait du livre des Obiits de la communauté des prêtres de St. CEZERT aux Archives de la commune d'AUCAMVILLE (Tarn et Garonne).

"...item y a une parure au devant de le di ymage Notre-Dame de Damas rouge figuré, plus deux chandeliers de Laton ; item, deux cierges de cire pascale ... plus trois grands livres d'église ... l'aulture vespéral ... sanctoral en parchemin ...

"...item neuf aubes d'église ... Paul Claverie presbte.

"...item quatre pernes pour faire mitons, plus vingt longières petites ...

"...item une chape avec diacre et surdiacre...d'orfrer, le tout assez usé ; item une aulture chape de velours noir avec ... ; item une chape processional de Damas rouge, item aulture chape de soye figuré de fillet d'argent ; item une autre chape avec diacre surdiacre commun, item une aulture chape de soye blanche usée ... item une autre chape dostède nocre avec la croix blanche ; item un drap pour les morts pareillement dostède noire avec la croix blanche ; ...item y a une aulture chape parroissiale de terlis ; "...item à l'armoire où se tiennent les reliques, y a une grande croix d'argent pour porter à la procession qui couste environ Six vingt livres tournois et aud armoire il y a une exp... de reliques de St Orans ; plus y a une autre croix de cuivre ; item dans la chapelle de Monsieur de Claveria y a deux chandeliers de laton ; item y a une bannière demi ouste de rouge.

"...item dans la d. esglise y a trois calices d'argeant plus y a quatre cloches au clocher... grand autel y a cinq lampes, et aux aultres... fonts baptismales de la dite église qui sont en plomb.

Le dict inventaire a été fait par moy notaire subsigné le vingt sixième jour mois de May l'an mil cinq cens soixante quatre : présents maistres ... Jehan de Claveria presbytres et vicaires du dict lieu ensemble vedon... de Claveria, ouvriers du bassin Notre



Dame de la d.église. En foy de quoy me suis ici  
soussigné

-Guy-

"Pour la demeure du Recteur ou vicaire de la d.église de Saint CEZERT y a une maison nommée la capelanie assez bien édiflée, située dans le dict lieu de Saint CEZERT joignant et confrontant la d.église d'une part et avec la rue publique d'autre, et avec la maison de Mr Pierre BOYSSON, presbytre et avec le cimetièrre qu'est attenant à la dite église.

ne varietur

May - Syndic fauré

---

## SAINT CEZERT SOUS LA JURIDICTION TEMPORELLE

---

### DES SEIGNEURS DE L'ISLE

Vers 1163 Bernard d'ASTAFFORT fils du Vicomte de TERRIDE fait la guerre à JOURDAIN de l'ISLE. Le Sénéchal de Toulouse pour faire cesser la lutte saisit le Fort de LAMOTHE qui appartenait à ce même JOURDAIN. Le château ne lui sera rendu que vers 1268 ... (1)

En 1292 Bertrand Jourdain de l'Isle, fils cadet de Jourdain IV baron de l'Isle Jourdain (2), est

→ Aton Raymond de Yla

(1) Histoire du LANGUEDOC Tome VIII, colonne 1776.

(2) La Famille de l'Isle était une branche de la maison de TOULOUSE. C'est en effet par le mariage d'OTTO Raymond, vers l'an 1100, premier Seigneur de l'Isle, avec noble Dame Emma, fille de Guillaume III, Comte de Toulouse que se réalise l'alliance des deux familles. De ce mariage naquit St Bertrand, évêque de COMMINGES.

Seigneur en la Baronnie de LAUNAC. Il avait acquis de son frère le lieu de St Cézert. Par faveur royale un mémoire du XVIIe siècle nous dit : "De ce temps, ayant Bertrand Jourdain de l'Isle, Seigneur de Launac et autres lieux, fait service au roi Philippe le Bel, quatrième de ce nom, lequel aux fins de ses guerres, tant en Picardie qu'ailleurs, en récompense de ses héroïques et recommandables services, le dit Seigneur roi leur donne la place de Merville, avec ses appartenances, Seigneuries directes et justice haute, moyenne et basse, laquelle, depuis, a été tant pour lui que pour ses successeurs, jusqu'à Dame Anne de l'Isle, mariée au Seigneur des CARS, laquelle, comme héritière universelle de la dite maison de la MOTHE ..." (1).

En 1306 Bertrand Jourdain épouse Dame de Saint Eugendo de laquelle il eut plusieurs enfants : entre autres Raymond Jean, Bernard Isarn.

Le 31 Mai 1309 avec Bernard Jourdain, damoiseau, Seigneur de l'Isle, ils auront à se plaindre comme Seigneurs susnommés de la surcharge qui frappait à tort leurs vassaux. Ils en appellent au Roi ...

Il octroie des chartes "aussi libérales que celles d'autres villes" aux communautés de Launac en 1297, d'Aucamville en 1299, de Merville en 1307, où seront présents Etienne GARDELLA, curé d'Aucamville (T&G), Guillaume BALLERIES, curé de St Cézert. Il meurt vers 1320 et son épouse vers 1340...

Jean I Jourdain de l'Isle lui succède. Il était Seigneur de Launac, Merville et autres lieux lorsque les Anglais dévastèrent le pays. Mort en 1363, il laisse deux enfants, Jean II Jourdain de l'Isle, son successeur et Marguerite de l'Isle mariée à noble Jean ISALGUIER, Chevalier, habitant Toulouse. Jean II ruiné

---

(1) Inventaire archives de Grenade.



pour des motifs que nous connaissons mal, pour se tirer d'affaire donna en paiement la place de Launac. Mort en 1412, il institua héritier Gaspard de l'Isle, son fils. Marguerite rachetant certains biens de ses aïeux dilapidés par son frère, à sa mort elle les légua non à Gaspard de l'Isle son neveu, mais au fils de ce dernier Bernard Jourdain de l'Isle. C'est au cours du règne de Jean II Jourdain de l'Isle vers 1389 que le Fort de Lamothe sera détaché de la communauté d'Aucamville pour être rattaché à St Cézert.

Bernard Jourdain de l'Isle déjà avancé en âge avait épousé Rose de MONTESQUIEU ; il eut d'elle une fille unique, Anne Jourdain de l'Isle. Anne épousera Jacques Ier de PERUSSE d'ESCARS, et par ce mariage la Seigneurie de Lamothe Merville devient l'apanage de cette illustre maison. Elle lui apporte en dot la baronnie de Lamothe démembrée de celle de Launac. Elle comprenait les paroisses d'Aucamville (T&G), Saint Cézert, Belleserre, Puységur et Merville (1).

Bernard Jourdain de l'Isle né en 1443 mourut en 1520.

## LA BARONNIE DE LAMOTHE

### LES PERUSSES d'ESCARS

Les Pérusse tirent leur nom d'un village des Marches, à huit lieues de Limoges. C'est une famille

---

(1) Dans l'élection de Rivière Verdun, les Baronnie de TERRIDE, FAUDOAS LAUNAC et MARESTAING composaient ce qu'on appelle le Pays des BARONNIES; LAMOTHE est dernière en date .

qui s'illustre aux Croisades. Ils deviennent Comtes d'ESCARS par érection en 1561.

C'est un descendant de cette famille, Messire François Comte d'ESCARS, capitaine de cent hommes d'armes, chevalier de deux ordres du roi, gouverneur du Périgord en 1567 qui fait restaurer le château de la Mothe sur les plans d'Antoine Bachellier, architecte de Toulouse. "Il y éleva une Chapelle, un jeu de paume ..."

Le petit fils de ce dernier, Messire Thomas, marquis d'ESCARS, Seigneur de la MOTHE et autres lieux, embrasse tout jeune encore la carrière des armes. Il est capitaine au régiment du Maine-cavalerie. Deux de ses soeurs entreront comme religieuses au couvent des Ursulines de Grenade. Il épousa en 1701 Marie de CRUSSOL d'UZES qui devait donner un archevêque au diocèse de Toulouse. Ils firent leur entrée au château de la MOTHE sous brillante escorte le 24 Juillet 1707. Quatre ans après, le 30 Août 1711, la Marquise accouchait d'un garçon ...

**LA DERNIERE REPRESENTANTE DE L'ILLUSTRE FAMILLE**  
**DES COMTES D'ESCARS : DAME LOUISE FELICE d'ESCARS**  
**de BECQUEY, Comtesse de la MOTHE.**

Le 8 Décembre 1743 "Dame Marie Marthe BETEILLE, veuve de Messire François de BECQUEY, ancien secrétaire du roi en son château de CARAIGNAN, juridiction de BOUELON, sénéchaussée de CASTELJALOUX, consent au mariage de François Joseph de BECQUEY, chevalier président trésorier de France au bureau des finances de Bordeaux, son fils, avec demoiselle Louise Félice d'ESCARS, fille de Messire THOMAS, marquis d'ESCARS, baron de LAMOTHE



et de feu Marie de CRUSSOL d'UZES de MONTSALES, se réservant 30000 livres, le château de CARAIGNAN avec ses meubles et trois métairies ..."

Les Marquis d'ESCARS en leur qualité de grands seigneurs faisaient grand cas des distinctions honorifiques et ne voulaient pas laisser amoindrir ce faible reste des droits seigneuriaux, ils se montraient au contraire, nous dit-on, assez coulants pour leurs droits d'argent ...

La Comtesse de BECQUEY lorsqu'elle assistait à la messe d'Aucamville, elle était fort prodigue de ses sous pour les enfants. Plus d'une fois de pauvres femmes allant au château porter une maigre poule de rente due annuellement par chaque famille en rapportaient une grasse.

Le 8 Mai 1774 constatant l'état des chemins, elle intervient ... "Sur la plainte de Dame Félice d'ESCARS de BECQUEY que les chemins d'Aucamville et de Saint Cézert deviennent impraticables faute par les communautés de les entretenir et par le fait des empiètements le grand voyer de la Généralité d'AUCH ordonne de les réparer à la largeur de 21 pieds, c'est-à-dire trente un pans, quatre pouces, fossés compris ..."

Dame Félice d'ESCARS de BECQUEY Comtesse de la MOTHE meurt le 15 Mai 1779. Auparavant elle aura fait Testament devant Maître Comac à Grenade. Ce Testament en date du 25 Octobre 1774 témoigne de la noblesse de cette Grande Dame.

---

- Au Registre des Sépultures de la Paroisse de Pelleport figure le décès d'EMMANUEL d'ESCARS et sa sépulture devant la Chapelle de St Roch de l'Eglise de PELLEPORT, 5 Février 1719 ...

- Toutes ces notes sur le Château et la famille Seigneuriale de la MOTHE sont extraites de l'ouvrage du Chanoine GALABERT. Monographie d'Aucamville.

TESTAMENT : 1774 - 25 Octobre

Dame Louise Félice d'ESCARS de BECQUEY, Comtesse de la MOTHE fait testament en double original devant Me Capmartin Cornac à Grenade ; la Comtesse étant morte à Toulouse, paroisse de la Daurade le 15 Mai 1779, Me Capmartin Cornac avocat en parlement, Juge du Comté de Lamothe d'Escars, présenta le testament à Balard notaire à Grenade, fit apposer les scellés, prévint l'héritier bas-nommé et l'on prit connaissance au nom du Père du Fils et du Saint Esprit ...

" Je Louise Félice d'Escars Comtesse de Lamothe fais mon testament comme s'en suit : Je veux vivre et mourir dans le sein de la Sainte Eglise Catholique et Romaine. J'implore la miséricorde de Dieu et lui demande la grâce d'une sainte mort. Je pardonne les torts immenses qui m'ont été faits sur les successions de mes parents maternels et toutes les peines frais et pertes que j'ai essuyés sur celle de mon père ; les sentiments d'honneur et d'amitié pour mes parents maternels de mon nom m'ont soutenue dans mes pénibles travaux pour arracher mes terres des mains de la chicane dans la vue de les conserver à perpétuité dans ma famille ... Je veux que le jour de mon enterrement il soit distribué douze setiers misoture aux pauvres de la paroisse de St Cézert, douze ... d'Aucamville, à ceux de Puységur six, et six à celle de Bellesserre. Je veux que le même jour on habille 36 pauvres ; 12 de St Cézert, 12 d'Aucamville, six de Puységur et six de Bellesserre. Je veux que incontinent après mon décès et le plutôôt possible il soit célébré pour le repos de mon âme 3000 messes basses, tant dans mes paroisses par préférence que dans les voisines et dans les églises des Pères Capucins de Grenade et Récollets de Verdun.

Je donne et lègue à Delle Hélène Berretin dite Maynade, ma plus ancienne femme de chambre, qu'elle soit à mon service le jour de mon décès ou qu'elle n'y soit pas, 400 l. de pension viagère,



alimentaire annuellement au-delà de ce qui se trouvera lui être dû de ses gages, la dite pension payable annuellement d'avance sans aucune retenue, quitte de toutes charges. Je lègue aussi à la dite Melle Berretin un logement dans mon château de Lamothe, son chauffage dans mes bois en usant modérément. Je donne et lègue à Melle Terrie ma seconde femme de chambre si elle est à mon décès 100 pistoles une fois payées ; si elle se trouve m'avoir servie 5 ans je lui donne 2000 l. si elle m'avait servie 10 ans je veux qu'elle ait 1000 écus au-delà de ce qui lui sera dû de ses gages. Je donne et lègue au sieur Pierre Yak mon maître d'hôtel qui me sert très fidèlement depuis près de 12 ans 1200 l. de pension annuelle, alimentaire et viagère, payable d'avance sans aucune retenue, quitte de toutes charges. Je lui donne et lègue de plus son habitation dans mon château de Lamothe ; je donne encore au sieur Pierre Yak la liberté de chasser dans mes terres, son chauffage dans mes bois pendant sa vie en usant modérément ; je lui lègue aussi la jouissance du colombier qui est près du château, laquelle jouissance sera suspendue pendant les séjours que mon héritier jouissants ou substitués feront au d.château.

Je donne et lègue au nommé Charles Chaumé, mon valet de chambre 200l. de pension alimentaire annuelle et viagère payable d'avance et exempte de toute retenue et charges royales, s'il est à mon service au jour de mon décès et non autrement et s'il se trouve à cette époque m'avoir servie 9 à 10 ans elle sera de 400 l. et celà au-delà des gages qui se trouveront lui être dûs.

Je donne et lègue au nommé Saint Scandel mon ancien garde-terre 10 setiers de blé, deux barriques de vin et 90 l. de pension alimentaire annuelle et viagère ... Je donne à chacune de ses filles 100 l. une fois payées à mesure qu'elles se marieront ou qu'elles auront atteint l'âge de 24 ans. Je donne 300 l. à Baptiste son fils payables quand il se mariera ou qu'il aura 30 ans. Je donne et lègue à chacune des filles de



Laporte, décédé à mon service, 100 l. une fois payées quand elles se marieront ou qu'elles auront atteint 25 ans. Je donne à chacun de mes domestiques des années de leurs gages au-delà de ce qui se trouvera leur être dû, et 3 années à ceux qui m'auront servie 8 ans et plus ... Je donne au nommé Pierre Saganzan fils à ma mère de nourrice qui m'a toujours été très attaché 300 l. une fois payées et ce dans l'an de mon décès. Je prie mon héritier de le protéger et sa famille. Je leur recommande très particulièrement Mr de Robert gentilhomme verrier et ses enfants et de leur donner la préférence dans la ferme des coupes de la forêt de Puysegur nécessaire à leur art pourvu qu'ils soient exacts au payement et non autrement. Je donne et lègue au sieur Reynade marchand à Toulouse comme marque de bienveillance et pour les soins qu'il s'est donné pour moi un étui d'or du prix de 300 l. payable dans l'an de mon décès. Je donne et lègue à Mr. l'Abbé de Meja, curé de ma paroisse de St Cézert qui m'a rendu service dans mes absences, une tabatière d'or du prix de 100 pistoles, et à Monsieur l'Abbé Durens, curé de la paroisse d'Aucamville une tabatière d'or du prix de 600 l. payables dans l'an de mon décès. (Je me recommande à leurs prières).

Je donne à ma filleule, fille de Mme la Marquise de Vitré née d'Aloqui, un contrat de 5925 l. du 13 Avril 1758 retenu par Mr Broche et son confrère notaires au Châtelet de Paris, à moi dû par Mme de Pressac ou ses enfants comme héritiers de Mr Vautier secrétaire du Roi, acquéreur de la terre de la Brosse ...

Je donne et lègue à mon cousin Louis Nicolas d'Escars, Marquis de Pérusse, maréchal des camps et armées du roi 40000 l. en contrat à moi dues par la province de Bretagne ... tels qu'ils se trouveront à mon décès avec les arrérages ... à la charge de payer à mon valet de chambre Charles Clausier natif de Paris, la pension que je lui ai ci-dessus léguée. Je donne et



lègue à mon cousin d'Escars, Chevalier de Malte, colonel lieutenant du regt. d'Artois-Dragons 3000 l. des contrats que j'ai sur la Bretagne.

Et en tous et chacun de mes autres biens meubles et immeubles, noms, voix, droits raisons et actions, je nomme et institue pour mon héritier universel et général Monsieur le Comte d'Escars mon Cousin, brigadier des armées du Roi (Louis François Marie de Pérusse Comte d'Escars, de St Bonnet, Baron d'Aixe, marquis de Prantac et de St Ybarz, Seigneur de la Renaudie, Laroche-Abeille, et autres lieux, Brigadier des armées du Roi, maître d'hôtel de sa Majesté et son lieutenant-général au Gouvernement de la province du haut et du bas Limousin) ... et à défaut du dit Comte je nomme et institue pour mon héritier général celui des enfants mâles du Comte d'Escars qui se trouvera l'aîné à mon décès et à défaut du Comte et d'enfants mâles de lui j'institue à leur place pour mon héritier universel Mr le Chevalier d'Escars Chevalier de Malte, frère de mon héritier, et enfin au cas où le Comte d'Escars serait décédé avant moi sans enfants mâles et que le dit Chevalier d'Escars le serait aussi à l'époque de mon décès sans enfants mâles j'institue pour mon héritier général et universel celui des enfants mâles de Mr le marquis d'Escars de Pérusse qui se trouvera être l'aîné au jour de mon décès, le tout aux charges et conditions ci-après : ma volonté étant de conserver mes terres dans ma famille de mon nom. Je substitue graduellement, perpétuellement, masculinement mes dites terres de Lamothe, Aucamville, St Cézert, Puységur, Bellesserre, et tous mes biens situés dans mes dites terres, ensemble tous les meubles et effets mobiliers qui se trouveront au château de Lamothe, les bestiaux qui se trouveront dans mes biens à mon décès, la vaisselle d'argent que je laisserai en quelque lieu que la mort arrive et que la vaisselle se trouve, voulant qu'elle suive le sort de mes terres et la substitution que je fais en faveur de l'aîné des



enfants mâles de celui qui sera mon héritier, et après lui à l'aîné de ses petits-enfants, ensuite à l'aîné de ses arrières petits-enfants, provenant de l'aîné des descendants mâles, de l'aîné de mon héritier, avant que tous les degrés possibles de la substitution soient épuisés. Je veux que les enfants, arrières petits enfants du second mâle de mon héritier recueillent la substitution aux mêmes conditions, et du second mâle de mon héritier au 3ème, ainsi des autres, et au défaut des mâles provenant des mâles de mon héritier qui aura recueilli ma succession immédiate, je substitue mes dites terres et meubles, bestiaux, effets mobiliers, vaisselle d'argent à celui des enfants mâles, ensuite à celui des petits enfants mâles de ceux que j'ai appelés à ma succession qui se trouvera l'aîné lors de l'ouverture de la substitution et ensuite suivant le même ordre que j'ai établi pour mon hérédité l'ordre de primogéniture gardé dans chacune des branches de ma famille appelée l'une au défaut de l'autre : mon intention étant que les objets substitués demeurent dans la famille de celui qui aura recueilli, et après les uns les autres aussi longtemps qu'il y aura des enfants mâles habiles à succéder et non engagés dans les ordres de l'Eglise, graduellement, perpétuellement, en suivant tous les degrés possibles.

Je prie M. Capmartin-Cornac avocat en parlement juge de mes terres d'accepter l'exécution testamentaire à l'égard des biens que j'ai dans ce pays, de donner ses soins et secours à mon héritier ou substitués pendant leur absence pour que par ses conseils et attentions mes biens de ce pays ne soient gouvernés que par d'honnêtes gens ni abandonnés après mon décès. Je charge mon héritier ou substitué à son défaut de lui donner dans l'an de mon décès un diamant de 3000 l. aux dépens de ma succession en reconnaissance des soins qu'il se donnera ...

Et par addition à mon testament je recommande à mon héritier et successeurs de faire continuer le



service de la Chapelle du château de Lamothe consistant à 156 messes par année pour lequel on paie annuellement à celui ou ceux qu'on en charge 12 setiers blé et 20 l argent ainsi que le porte la fondation faite par Bernard Jourdain de l'Isle (dernier mâle de sa race possesseur de Lamothe) du dernier Octobre 1512 retenu par Mortelly notaire de St Cézert, ce que mes prédécesseurs et moi avons toujours fait faire, et actuellement par les Capucins de Grenade ...

"Aux deux actes originaux souscrits par M. Capmartin-Cornac ancien notaire à Grenade furent témoins numéraires Messire Pierre Joseph de Meja, prêtre et Curé de St Cézert y demeurant, M. Jean-Louis d'Arailh habitant à Verdun, Me Jean Couzeran notaire d'Aucamville, Bertrand et Jean Digeaux, père et fils, demeurant ensemble à Aucamville, et Guillaume Lafite, garçon tailleur chez Laplaigne habitant à St Cézert ..."

Suit le compte-rendu en 194 pages de l'inventaire des meubles et effets délaissés par feu Dame d'Escars Comtesse de Lamothe, commencé le 6 Juillet et clôturé le 30 Septembre 1779.

Aux minutes de Balard notaire à Grenade, le dit inventaire mentionne un nombre considérable de tentures, tapisseries, fauteuils, meubles, argenterie, linge de flandre, et autres par centaines de douzaines ...

**QUELQUES FAITS NOTOIRES : GUERRE DE CENT ANS -**  
**GUERRE DE RELIGION**

Les communautés d'Aucamville et St Cézert connaîtront les vicissitudes de l'histoire. La guerre de Cent Ans ne les épargnera pas. Il est dit : "Que les Anglais alors sillonnèrent notre région, semant la

peur, la misère." "Les troupes du prince noir mirent à sac, ravageant, amenant otages 1349-1350. Le fils du roi d'Angleterre, revenant de l'Abbaye de Boulbonne et allant sur Bordeaux, ne voulut laisser pierre sur pierre entre la vallée de la Save et de la Gimone ...".

Grenade en 1395 serait devenue un véritable "repaire de brigands anglais qui n'en jaillissaient, comme diables en boîte, que pour semer la ruine, à cinq lieues à la ronde ...".

Nous plaçons ici l'affrontement qui eut lieu sur le territoire du Seigneur de Launac, St Cézert, Aucamville, au lieu dit le PALOT, le 5 Décembre 1362. C'est à proximité de la place forte de Launac que Armagnac et Foix livreront bataille. Armagnac vaincu par le Comte de Foix Gaston Phoebus fuit à travers bois, il fut rejoint dans les bois de Galembun par un chevalier nommé Ance qu'il avait détrossé pendant qu'il accomplissait un pèlerinage à St Jacques de Compostelle. Neuf cents gentilhommes furent aussi prisonniers ... un millier de miliciens des Communes et peut-être quelques uns de Launac, Aucamville, St Cézert perdirent la vie dans cette rencontre (1). Bertrand Jourdain Seigneur des dits lieux y avait pris part à côté de Gaston Phoebus.

On signale aussi quelques méfaits de la part des routiers pillards en 1441. Ils fauchèrent à leur compte les blés de la Mothe ...

**AUTRES FAITS** : extraits des Minutes de Jean Algayres, notaire de Grenade en 1574.

---

(1) Histoire du Languedoc. ed. DUMEIGE tome VII.

Chronique des Comtes de Foix par Miguel de Verms.



Les troupes des partisans de la nouvelle religion réformée vont parcourir nos campagnes, se saisir d'un grand nombre d'habitants, du bétail, incendier plusieurs églises de la région ...

Nous relevons qu'en ces temps peu sûrs, Bernard Malegrange, prêtre de Savenes à qui on confère les Chapellenies fondées dans les églises de St Cézert et Savenes vacantes, n'a pu jouir de cette nomination à cause des troubles, a dû se retirer à Castelnau d'Estretfonds ...

Jean Colonjon habitant du dit lieu de St Cézert, pris prisonnier ne retrouvera sa liberté qu'après rançon. Voici aux Registres de Jean Algayres l'acte qui relate l'événement :

Debte de Madame PEYRONNE DUBOYS

"Les dits jour et an (21 Mars 1574) à Grenade cet ... stablijs en leurs personnes Mre Ramond Colonjon ptre, Mre Jehan Claveria aussi petre de St Cézert, et sire Jehan Massonié, maréchal de Naples, et Jehan Palhas laboureur de St Cézert, et Berd. Long, de Belleserre habitants lequels toutz cinq ensemble lung pour laultre et ung seul pour le tout sans diminution de debte, ni discussion de bien, de leur bon gré, ect ... ontl confessé debvoir à Madame Peyronne Duboys, vefve de feu Pierre Pibot, habitante de lad. ville de Grenade, illec présente stipulant et acceptant, savoir est la somme de deux cents livres t., et ce pour amyable prest fait réellement en testons et bonne monnoye illec contée et nombrée, tellement que sen sonts contentes, laquelle somme ont dict voulloir employer pour recouvrer et payer la ransson de Jehan Colonjon dud. lieu de St Cézert, lesquels a esté prins et saisi un de ses jours passés par ceulx de la prétendue nouvelle religion, conduits et admené au lieu du Mas où il est de présent en grand danger de sa personne ; prometant lesd. débiteurs faire payement de

lad. somme de deux cents livres ts à lad. Duboys ou son certain mandement entre icy et la feste de Pasquetes prochainement venant, avec despens, ect ... soubs obligaon de leurs biens, ect ... soubmision diceulx à toutes courtz et scelz, ect ... avec arrestaon del personnes desd. Massonié, Palhas et Long ...

Presens Antoine Algayres dud. Grenade et Guilhomme Coyrenc et Brd Monicolle du dit Grenade habitantz et moy Colonjon recteur de Belbeze, J. Claveria ptre, J. Massonié, Algayres not. royal".

En note on y lit que la somme de 200 livres tournois fut remboursée le 5 Septembre 1574 à lad. Duboy en 3 doubles ducats, six sens sol, en pistoles, testons et autre bonne monnaie ...

#### FAITS DIVERS -

- En 1601 une femme de St Cézert est dévorée par les loups, et plusieurs personnes à Aucamville.

- En date du 17 Décembre 1750, testament mystique de Pierre Faure, natif de Bouillac, licencié ex lois, recteur de saint Cézert ... Il veut être inhumé sans pompe au cimetièrre de St Cézert derrière la porte, demande qu'on fasse célébrer 200 messes avec Libera à 7 sols chacune, veut que les fruits décimaux qui lui resteraient au moment de la mort servent aux réparations du sanctuaire au prorata avec le Prieur, afin que soient respectés à ce sujet les ordres de l'Archevêque. Donne Melle Angélique Faure sa nièce, fille de François Bourgeon à Bouillac la jouissance d'une maison au faubourg d'Aucamville ...

- En 1776 "l'épizootie fit périr à St Cézert les deux tiers du bétail ; de sorte qu'après le passage du fléau on estimait le nombre de charrues à vingt, deux cent quatre vingt quatre seigle, dix orges trente six avoine ... En vigne cent vingt arpents, cent vingt barriques de vin, pas de chevaux, douze juments ; deux cent



cinquante bêtes à laine ; soixante dix sept bêtes à cornes, deux cent douze arpents meultes ... lin, cent arpents de bois .." (1).

### VERS LA FIN D'UN REGIME

En 1787 le 30 Décembre , dénombrement que Messire Louis François Marie de PERUSSE, Comte d'ESCARS, marquis de LARENAUDIE, baron d'AIXE, Seigneur d'AUCAMVILLE, SAINT CEZERT, BELLESSERRE, PUYSEGUR ... Lieutenant général pour le Roi en haut et bas Limousin, brigadier des armées du Roi, son premier maître d'hôtel demeurant à Paris, baille devant les présidents, trésoriers généraux de France, pour les terres de la MOTHE, SAINT CEZERT, AUCAMVILLE, BELLESSERRE, PUYSEGUR en toute justice, haute, moyenne et basse, ensemble pour les fiefs de Verdun et du Burgaud.

1°/ Le château de la MOTHE, terres, bois, vignes, prés, contenant environ deux cent cinquante arpents.

2°/ La terre de St Cézert en toute justice et directe lots et ventes au dernier douze à toute mutation ; droit de retrait féodal, acapte, arrière acapte, où il y a cinq métairies dont quatre rurales, avec four, forge, moulin, banniers, droits d'agrier sur certaine terre, la moitié de la ferme de la taverne et de la boucherie, plus un denier d'oublie, quatre vingts livres en avoine des rentes censives, quarante pour les environs.

La maison de Marguestaud possède à St Cézert une directe pour laquelle elle est obligée aux loi et hommage envers le dénombrant. La terre de St Cézert comprend mille cent arpents environ ... (2).

---

(1) Aux Archives municipales d'Aucamville.

(2) Notes Ch. GALABERT.

Ce dénombrement va précéder, à quelques années près, les années troubles qui suivirent 1789. L'héritier de Louise Félice d'Escars de Becquey, Comtesse de Lamothe, Messire François Marie de Pérusse, Comte d'Escars, marquis de Larenaudie, baron d'Aix, Seigneur d'Aucamville, Saint Cézert, Belleserre, Puységur, prendra la route de l'exil. Ses terres seront saisies et le château de la Mothe deviendra bien de la nation. La municipalité de St Cézert libre s'en remettra à Couzeran commissaire pour le morcelage des métairies de Boulouzan et Boissie provenant de l'émigré Descars ... ceci en l'an III le 8 Brumaire. Il est probable qu'il y eut aussi dilapidation des biens et meubles du château.

---



## SAINT CEZERT ENTRE DANS LES EVENEMENTS REVOLUTIONNAIRES DE 1789 ET DEVIENT CEZERT LIBRE

---

La milice des Sans Culotte Toulousains eut certainement ses adeptes plus ou moins convaincus sur place.

Pierre YAK et Jean GARRES furent députés de la Communauté de Saint Cézert pour porter le cahier des réclamations et doléances à la réunion des états à Verdun.

L'annexion de la Savoie 1792 donna l'occasion d'une fête civique qui coûta 3 livres 11 sols, un drapeau mis à l'arbre de la liberté 5 s, la dépense faite lors de la procession à N.D. des Aubets 2 l. 10 sols.

Saint Cézert devient Cézert LIBRE. Le calendrier républicain est adopté. Le Conseil d'administration du district de Beaumont pour mettre en exécution l'arrêté du représentant du peuple DARTGOEYTE du 8 pluviôse et parce que les citoyens BLANCHARD et BROBRISSE commissaires délégués par le dit représentant le 12 pluviôse sont empêchés par des opérations urgentes nomme deux commissaires par canton "pour poursuivre le fanatisme dans les campagnes, épurer les autorités" et se concerter pour cela avec les sociétés populaires, et nomme pour le canton de Grenade COUZERAN président du district, notaire d'Aucamville, SAGANZAN maire d'Aucamville ; ils auront 25 gardes nationaux qui seront nourris chez les suspects et pourront même faire arrêter les fanatiseurs, oppresseurs du peuple. Le 10 ventose les Commissaires étaient à Cézert Libre et voici le procès verbal de Couzeran sur leurs opérations

35 habitants se rendirent dans l'église, les autorités furent maintenues sur le bon rapport qui en fut fait par Jean Lafon, maire, Jean Garres, Pierre Yak, officiers municipaux. "Avons demandé s'il y a des prêtres dans cette commune, il nous a été déclaré que Castan, ci-devant bénédictin faisait le service dans cette commune, et qu'il s'est retiré chez ses parents à Bouillac, canton de Verdun, et que lors de son départ il leur a déclaré qu'il cessait de faire aucune fonction ...". Nous dits Commissaires pour détruire tout fanatisme avons enjoint à la dite municipalité de sortir tous les signes extérieurs qui pourraient induire le peuple à erreur et de fermer la ci-devant église.

Le 13 du même mois de ventose, en vertu d'un arrêté du 1er ventose, la Commission de Cézert Libre élit parmi les membres de la société populaire Yak et Castelbon comme commissaires du comité du Canton ...

Nos citoyens élus entrent en besogne. Le 21 ventose c'est l'argenterie du culte de la ci-devant église de St Cézert : un calice, un ostensor, un ciboire, une custode qui seront remis au directoire du district. Le 3 Germinal de la même année Pierre Yak, officier municipal, remet au parc de l'artillerie de Toulouse une première cloche pesant **1180** livres et trois autres pesant 514 livres au district de Grenade le 3 Prairial. La légende des cloches cachées n'était que pieuse légende inventée par nos élites révolutionnaires par peur de la réprobation populaire.

Le 18 Fructidor, on fait le vide dans l'église, on livre au citoyen Delhon tous les effets provenant de la dite église et chapelles latérales dédiées à Notre Dame et à St Clair, et le lendemain c'est la vente du mobilier de la Chapelle du château de Lamothe : une chasuble de velours cramoisi avec son assortiment de galons faux or, estimée 12 livres ; une autre en camelot noir et une blanche, 5 livres chacune



une aube et son amict vieille toile, 18 purificatoires lavabos, deux chandeliers bois argenté 1 livre, quatre vases bois doré 5 sols, un coussin servant de pupitre, 5 sols ; deux livres (Missels).

Restait encore le mobilier de Carravet, ci-devant vicaire à Larra, estimé 40 l. 5 s., plus le service, la bibliothèque qui sera saisie le 12 Vendémiaire de l'an III. Notons encore qu'en ce 24 Nivose an III, en vertu d'un arrêté du directoire de Beaumont, le président Couzeran nommé commissaire pour faire l'inventaire et cataloguer des livres des déportés, saisit 37 volumes appartenant au ci-devant curé, l'Abbé de Meja, curé de St Cézert, parti en exil.

Pendant toute cette triste période que devint le buste et les reliques de Saint Orens, vénéré de tout temps dans cette église ?

La révolution s'étant révélée très vite anti-chrétienne par ses principes issus d'une philosophie perverse, des chrétiens conscients cachèrent le buste reliquaire dans le caveau de la Chapelle Notre Dame, Chapelle qui subsiste, seul reste de la vieille église. Il y reposa de trop longues années, pour en ressortir passablement détérioré.

Une enquête de l'archevêché de Toulouse et le témoignage de l'Abbé Rivals à son retour d'exil le confirment, lors de sa prise en charge de la cure de St Cézert, après le Concordat ...

## LE CLERGE PENDANT LA REVOLUTION

Traqué de toute part par la Milice des "Sans culottes" et leurs adeptes, ils vont de cachette en cachette assurant courageusement leur ministère. L'Abbé de Meja, curé de St Cézert, part en exil n'acceptant

pas les réformes touchant l'Eglise de France et son Clergé. Il y eut de ce jour, le clergé des jureurs qui les avaient acceptées et celui des réfractaires, que seuls les fidèles connaissaient.

A Saint Cézert nos patriotes en place élirent un nommé Pujos, curé constitutionnel. Ce dernier, devant la réprobation de ses paroissiens s'efface et disparaît momentanément quand il y a des malades afin de laisser le champ libre au prêtre non conformiste, notamment à l'Abbé Dorliac, originaire d'Aucamville, qui émigra ensuite, il est mort curé de Fenouillet ...

Thermidor de l'An III annonce une période d'accalmie. On réouvre les églises, le culte est rétabli. Saint Cézert entre dans le mouvement. Le 26 Vendémiaire de l'An IV de la République, le citoyen Dominique Pouilh se propose pour exercer le ministère du culte Catholique sur l'étendue de la Commune. Fut-il agréé ? Nous n'avons pas trace de son ministère ...

Les prêtres non jureurs continueront jusqu'à l'aube du Concordat un ministère caché en dépit des risques, protégés par les fidèles, et une majorité de la population.

---



## RETOUR AU CALME. NOUVELLE PAGE D'HISTOIRE POUR SAINT CEZERT

---

Le 18 Brumaire sonne une nouvelle ère. Bonaparte conscient de ce qu'attendait la masse du peuple français attaché à la religion romaine, négocie très vite avec Rome. C'est le Concordat de 1801. Solution heureuse pour l'Eglise et la nation.

L'événement est bien accueilli. A Saint Cézert le 15 Août de l'An VIII, on fêtera solennellement la Saint Napoléon, avec messe, vêpres, procession solennelle, décharge de fusils, danse ... Une seule ombre, au clocher il n'y a plus qu'une seule cloche, mal assise et qu'on ne peut mettre à la volée ... cette fête coûtera 70 francs (1).

L'équipe municipale, au cours de ce XIXe siècle, voit à peu près les mêmes têtes au service de la Communauté. Elle se nuance selon les fluctuations des différents régimes politiques qui se succèdent. Seuls s'effaceront les premiers agents de la révolution glissant dans un opportunisme prudent ... ou bien rejetés par l'opinion publique.

Nous relevons les noms des différents officiers municipaux maires de Saint Cézert : Jean CASTELBON, en 1791 ; Jean LAFON, en 1793 ; Pierre YAK, Pierre LAPLAGNE ... Raymond VIDAL en 1808, Pierre BEILLARD en 1809, Jean CANITROT et Jean GARRES en 1816 et Raymond SICARD en 1825. Ce dernier gardera son mandat

(1) Archives municipales de Saint Cézert.

→  
Ce Raymond Sicard est le fils d'un autre Raymond Sicard - n° en 1765  
D'après un renouvellement triennal de 1843 il est indiqué qu'il est cette année là âgé de 41 ans - En 1825 il est donc seulement âgé de 23 ans

de Maire pendant quarante ans.

C'est au cours du mandat de Raymond Sicard que la nouvelle église sera construite, l'ancienne étant vétuste et irréparable. On gardera tout de même l'une des Chapelles dédiée de tout temps à la Vierge. C'est dans cette Chapelle où se trouve le caveau sépulture de maître Besson, avocat au parlement, et de Demoiselle Jeanne de Bonafous, son épouse, décédée le dixième Mars 1712 et le Sr Besson, le 17 Juillet 1715, que fut caché le reliquaire de Saint Orens.

Il est regrettable qu'on ait recouvert d'un dallage cette pierre tombale.

D'après les Annales de la Paroisse (1) écrites par l'Abbé Deville, curé de St Cézert, les paroissiens et les curés successifs rivalisèrent d'efforts pour leur Communauté, leur église, une église qu'il faut reconstruire, et qui va exiger bien des démarches, des sacrifices ...

Au cours du XIXe siècle cinq prêtres vont se succéder à la cure de St Cézert. Monsieur l'Abbé Jean-Marie Rivals fut le premier. Il restera à ce poste une quarantaine d'années. Il était le fils d'Ambroise Rivals, chirurgien, et de Pierrette Contard. Né le 7 Février 1764, prêtre en 1787. Confesseur de sa Foi, la Révolution le condamne à l'exil en Espagne. Rentré en France après la Terreur, il meurt à St Cézert, paroisse à laquelle il lègue sa fortune.

Son successeur l'Abbé Louis Gres, du diocèse de Rodez, incardiné au diocèse de Toulouse, dirigera la paroisse environ vingt ans. Entré en fonction en 1841, il meurt le 11 Novembre 1860. Son fils spirituel, l'Abbé Melac lui témoignera sa reconnaissance en élevant sur sa tombe la stèle que nous connaissons.

---

(1) Archives paroissiales de Saint Cézert.



Nous devons à l'Abbé Gres la fondation du Couvent de St Cézert, la présence et l'oeuvre des Soeurs de la Croix de St André au service de l'éducation des jeunes-filles. A sa mort, la paroisse ne demeure vacante que trois jours. Le 14 Novembre 1860, Monseigneur Desprez, Archevêque de Toulouse, nomme le successeur en la personne de l'Abbé Théodore Deville. L'Abbé Deville quitte la cure de St Cézert en Octobre 1867 pour la cure de St Clar. Son successeur l'Abbé Victor Alexandre Marie Dussan entrera en fonction le 27 Octobre 1867 pour continuer l'oeuvre de son prédécesseur.

### LA NOUVELLE EGLISE

Le 11 Avril 1864 la Communauté de St Cézert, en plein accord, commence les travaux. Il fallait démolir d'abord l'ancienne église, vieille mesure en terre à laquelle on n'a pas cru devoir faire des réparations. La première pierre du nouvel édifice fut bénite par le Vicaire général Roger, le 19 Mai 1864, sur l'emplacement de l'ancienne nef dont on ne gardait qu'une chapelle latérale.

La première tranche des travaux alla assez vite si bien que le 7 Mai 1865 on entra dans la nouvelle, mais combien inachevée ! Et les ressources avaient tari, si la bonne volonté y était ! Maire et Curé feront appel en haut lieu. L'Empereur est sollicité directement et par l'intermédiaire de hautes personnalités. Monsieur Raymond Sicard, Maire, mettait en pratique la parole de l'Evangile : "Demandez et vous recevrez, frappez et il vous sera ouvert". Ses démarches répétées finissaient toujours par leur obtenir quelque secours ... Devant sa majesté "très chrétienne" les sollicitations de ce bon curé de

campagne ne restaient pas sans réponse, Monsieur l'Abbé Deville avait la plume habile.

Avouons qu'il leur fallut du courage aux uns et aux autres, de la ténacité ... Les travaux interrompus en 1865 reprurent en 1870 (1). C'est l'Abbé Dussan qui finira l'oeuvre entreprise, toujours avec le soutien d'un Conseil paroissial et municipal en bonne harmonie.

Il y eut un différend sérieux(2) entre l'architecte Delors et l'entrepreneur, ce qui retarda mais n'arrêta pas la poursuite des travaux, l'achèvement de l'église telle que nous la connaissons, avec sa nef et les six chapelles latérales ...

Interrompus, les travaux reprurent l'année du Jubilé de 1870, pour s'achever dans une inauguration solennelle, la Consécration de l'église le 22 Mai 1877 par le Cardinal Julien Florian Félix DESPREZ ... Mais il manquait trois chapelles ...

Quelques années plus tard le curé de St Cézert écrivait au Cardinal faisant état du dévouement de ses paroissiens, la lettre qui suit :

---

(1) Conseil de Fabrique de l'église de St Cézert en 1867.

Membres : DEVILLE Théodore, Curé. SICARO Raymond, Maire. TOUZOU Jean  
COSTES Jean Marie. BAYSSE Jean. SICARD François. ROCHE Jean.

(2) Correspondances Archives paroissiales.

N.B. Dans cet élan de Foi qu'on peut critiquer par certains côtés humains rappelons tout de même ce qui en fut le fruit spirituel pour l'honneur de la Communauté Chrétienne de ses Pasteurs : de nombreuses vocations sacerdotales :

L'Abbé MELAC 1826-1874. L'Abbé Adolphe LABEZIN 1850-1875  
L'Abbé COSTE 1859-1931. L'Abbé DISPANS 1856-1947.  
L'Abbé MAIGNE que nous connaissons bien.



St Cézert le 27 juillet 1883

Monsieur

Connaissant l'intérêt que votre Eminence daigne porter aux églises de son diocèse et en particulier, j'ose le dire à celle de St Cézert, j'ai l'honneur de placer sous ses yeux l'état des travaux qui y ont été faits pendant les six premiers mois de l'année présente. il s'agissait d'abord de construire trois chapelles nécessaires à la régularité de l'église. la fabrique avait économisé neuf-cent francs et la Commune était venue à son secours pour la somme de cent francs. le plan et le devis n'exigeaient pas davantage en dehors des transports des matériaux que les habitants de St Cézert s'étaient engagés à faire gratuitement. après l'approbation préfectorale des plans et devis on se mit à l'œuvre. Ce qu'il eut de particulièrement touchant dans cette opération ~~est~~<sup>ce fut</sup> le dévouement de ce bon peuple. les enfants des classes allaient tous les vendis avec leurs pioches et leurs brouettes explorer les rigoles, les fossés et les chemins pierreux pour extraire des cailloux et les mettre

en tas, ensuite quelques hommes les apportaient avec leurs Charrettes auprès de l'église tandis que d'autres allaient chercher du sable de la Chaux de la Brigue et tout ce qui était nécessaire à la Construction. Dans ces conditions les travaux devaient avancer rapidement c'est ce qui eut lieu en effet. Cependant il fallait des vitraux pour les Chapelles; quelques personnes se présentèrent et m'apportèrent trois-cent-deux francs qui furent suffisants pour cela, une autre personne donna quatre-cent-vingt francs pour deux routes, enfin les femmes de la paroisse organisèrent entre elles une souscription à l'effet d'acquiescer deux statues, celles de sainte <sup>Anne</sup> et de sainte Germaine, de plus une autre personne a donné le groupe de la Compassion pour la Chapelle dédiée à ce vocable, soit deux-cent francs en résumé :

Construction des Chapelles	- 982 <sup>fr</sup>
route de deux Chapelles	- 420
vitraux	302
statues	430
groupe de la Compassion	- 200
	<hr/>
total	<u>2334</u>



Que de détails pittoresques, témoignages de dévouement de générosité jusqu'au jour où l'Abbé Gilard, successeur de l'Abbé Dussan, vient en 1892 continuer l'oeuvre de ses prédécesseurs. Né à Grenade il saura apprécier son bon terroir ... les qualités de ses paroissiens ... Il se devait d'immortaliser le visage de ses contemporains, il le fit sur les fresques de son église. Nous l'y retrouvons dans le personnage de Saint Orens, avec son "fidèle Mentor" à la barbe fleurie, et nos jeunes demoiselles de l'époque admiratrices du talent de l'artiste, mais aussi de sa personne, nous dit-on. Le peintre LACONDE, grand prix de Rome, nous laisse en effet une oeuvre qui mérite notre admiration. L'Abbé Gilard sut le choisir pour embellir en dernière étape l'église de notre village.

Allant de pair, François SICARD, Maire, (1) fera construire Mairie et Ecole en ce début du XXe siècle ; et par la suite, ses successeurs apporteront les aménagements dûs à la vie et à l'embellissement de la Communauté ; faits que nous connaissons en rappelant les noms des familles SICARD, LAFLEURANCE, DELPONT, ROCHE, BILLIERE d'où sont issus les maires successifs au cours du XXe siècle, sans oublier, non moins méritants, les collaborateurs municipaux. Parmi ses "illustres", St Cézert peut s'accorder l'honneur d'avoir donné un maire à Toulouse, Etienne BILLIERE : de souche locale par ses ancêtres ...

Comme en tout village de France une stèle rappelle cette page douloureuse de la guerre 1914-18, 1940-45. StCézert ne fut pas épargné. Nous nous inclinons devant un tel sacrifice. Sachons en recueillir la leçon ...

---

(1) Comme son prédécesseur SICARD François administra la Commune pendant quarante ans. Lui aussi savait faire antichambre à la Préfecture pour obtenir gain de cause ...

Ne devons-nous pas un hommage reconnaissant aussi aux Filles de la Croix, premières éducatrices au début du siècle des enfants de notre village, à leur dévouement auprès des malades dans leur oeuvre d'assistance. Ensuite à nos maîtres d'école qui nous ont donné le meilleur d'eux-mêmes. Les anciens comme les plus jeunes ne peuvent l'oublier ... Tout cela fait partie d'un Patrimoine qui fait la personnalité du Village ...

### EPILOGUE

A l'ombre du vieux clocher, à l'abri de profonds fossés, que de générations se sont succédées ... Aujourd'hui si les frontières de l'antique village se sont élargies, là où voisinait modestement une population laborieuse, soucieuse, à certaines époques, de sa sécurité, ne reste-t-il pas sur un espace plus ouvert la souche mère de St Cézert .

Il semble que bien des familles subsistent après de lointains ancêtres, formant la structure même de la communauté actuelle.

En conclusion de ce mémoire je souhaite qu'une autre belle page d'histoire se prépare, corrigeant, complétant ce résumé historique bien imparfait. Je souhaite qu'elle soit écrite par la nouvelle génération qui vient et qui se veut heureuse de vivre dans son village, sans rien perdre de ce qu'il fut, méritant tout ce qu'il peut être à l'orée de l'An 2000.

M. Dt. Prêtre



## LE CLOCHER DE SAINT CEZERT

Clocher de St Cézert quel que soit ton langage  
 Tu ravives en mon coeur l'invincible désir  
 De chanter les beaux jours, chargés de souvenirs  
 Où ma jeune gaîté jouait sous ton ombrage.

Ah ! combien j'admirais ta haute silhouette  
 Dont la fierté flambait au couchant de l'été  
 Tandis que l'angélus endormant l'alouette  
 Aux ondes du lointain confiait ses bontés.

Les pigeons sur tes flancs ou dans tes sombres niches  
 En ordre dispersé, animait ton blason,  
 Alternant leurs ébats entre faîte et corniches  
 La paroisse était leur, presque en toutes saisons.

Et les jours de grand deuil ou lors des grandes liesses  
 Dans les larmes du ciel ou sur les clairs festins  
 Tes bronzes projetaient leur rigoureux entrain  
 Dans les sillons secrets de l'humaine sagesse.

Mais pour moi tu es bien plus qu'un simple mur de brique  
 Couronné de la croix, aux anges réunie.  
 Tu es le rayon d'amour pointé vers l'infini  
 D'où notre Abbé GILARD veille sur ton éthique.

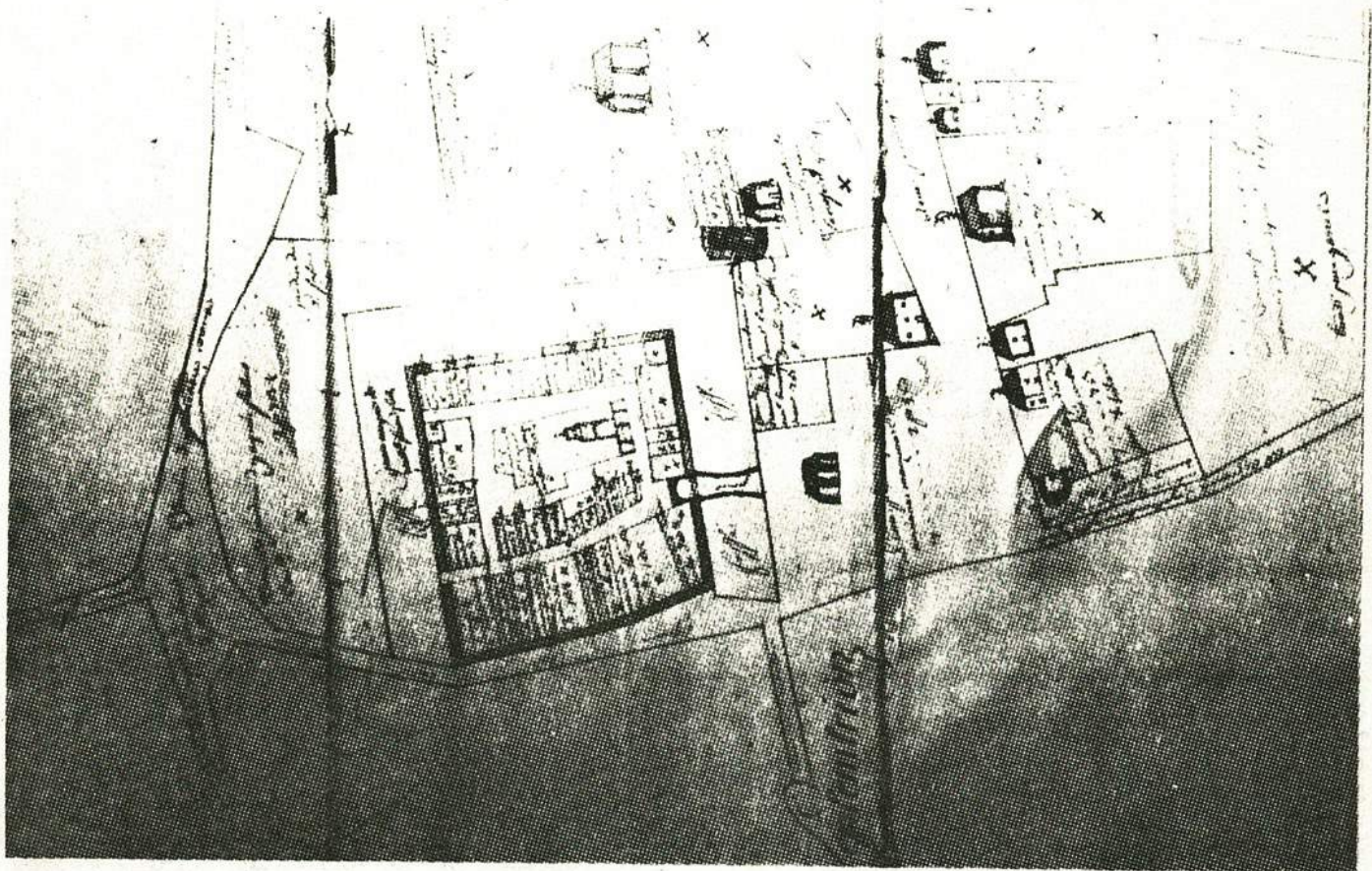
Et si l'enfant de choeur infiltré dans mon être  
 Pour son grand oncle aimé a repris l'encensoir  
 C'est pour mieux embaumer le soleil de l'espoir  
 Qui fait vivre les morts au-delà des ténèbres.



LES HAUTE CLAUDE  
1912 - SAINT-GERMAIN - VOY. GÉNÉRAL



LE VILLAGE DE SAINT-GERMAIN











LA HAUTE-GARONNE  
103 - SAINT-CLEMENT - LA PLACE ET L'EGLISE



GEORGE LAMOUR (1854-1914)



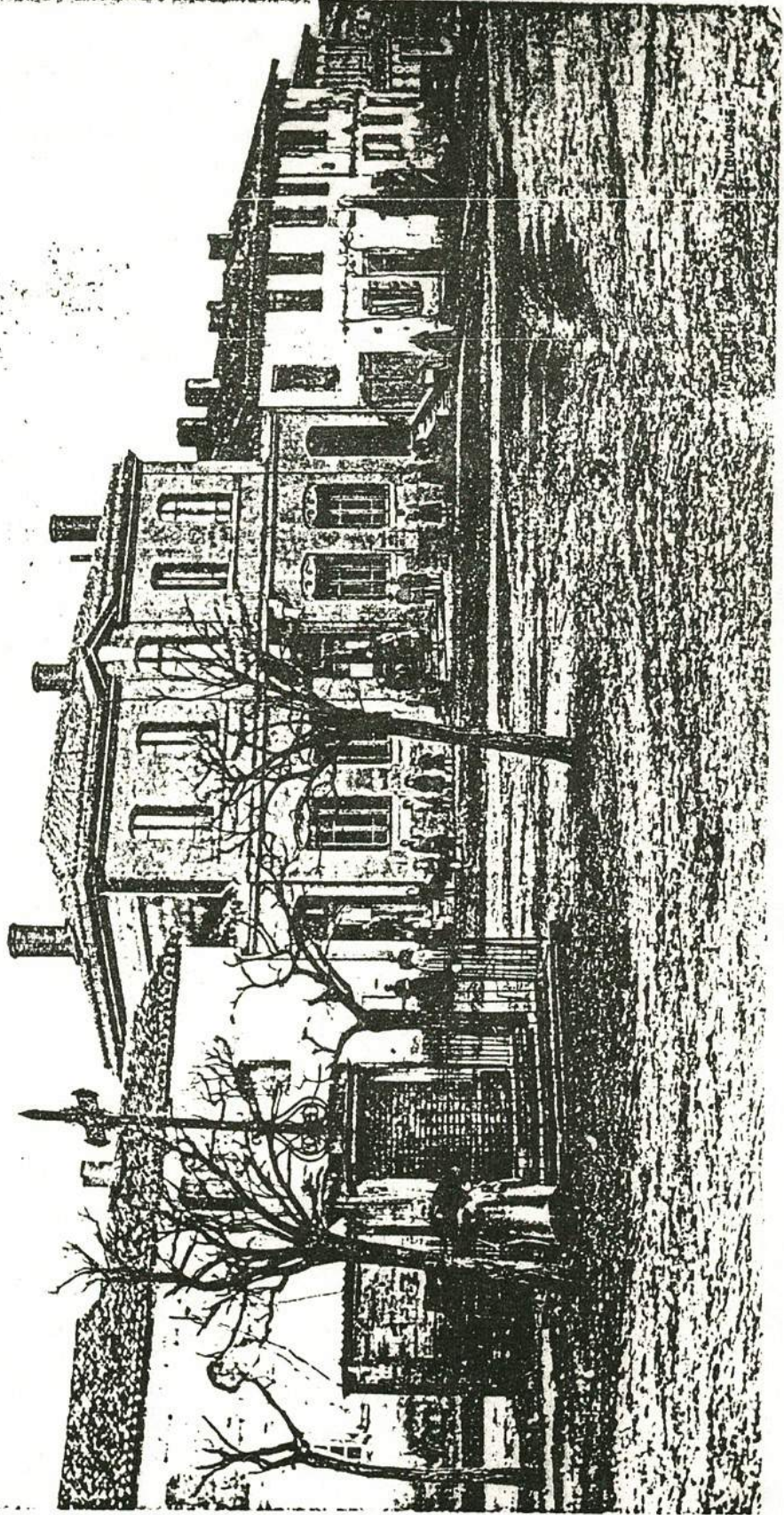


MF

LA HAUTE-GARONNE

654. SAINT-CÉZERT. — MAIRIE ET ÉCOLE.

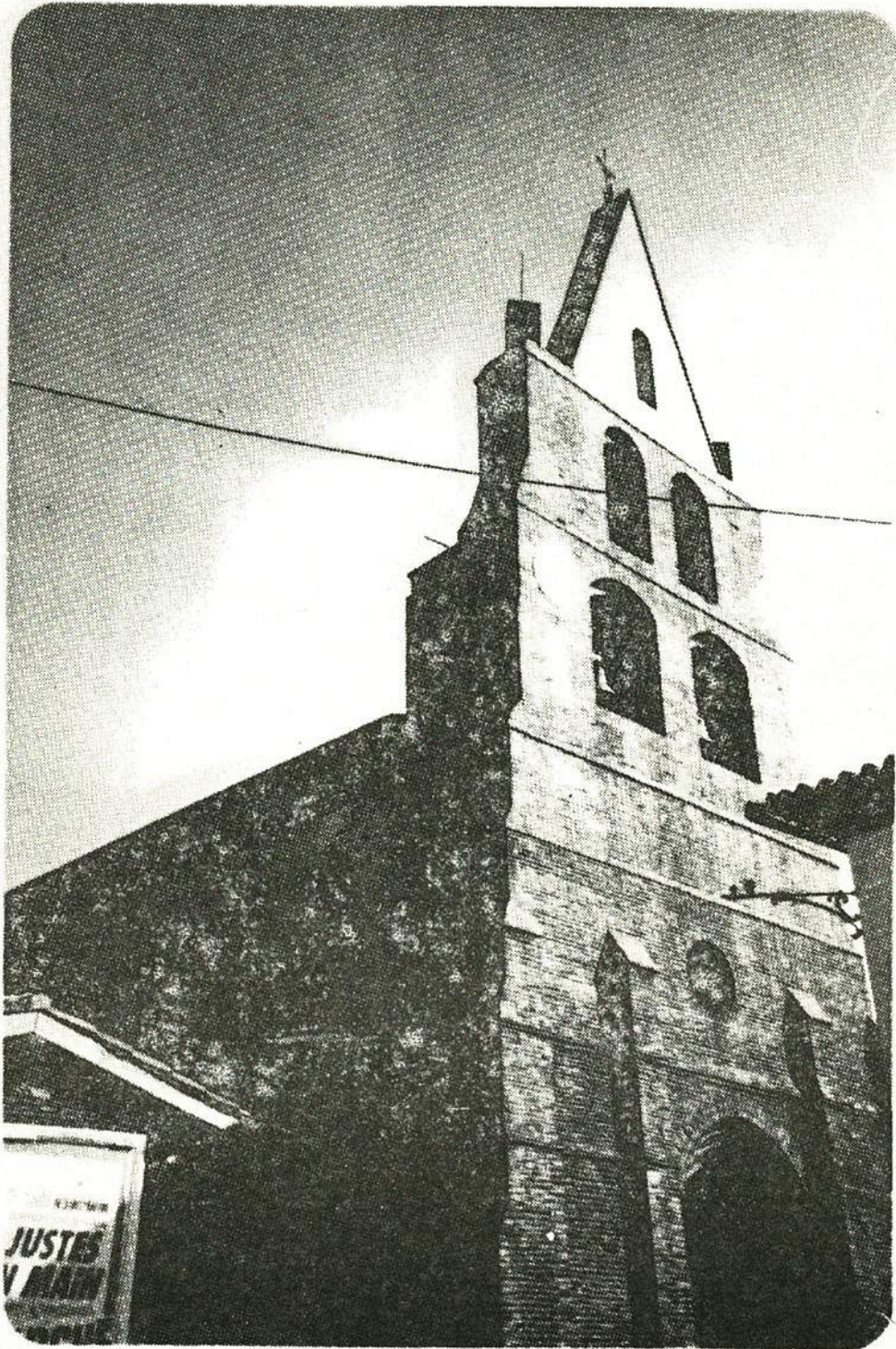
vers 1905.



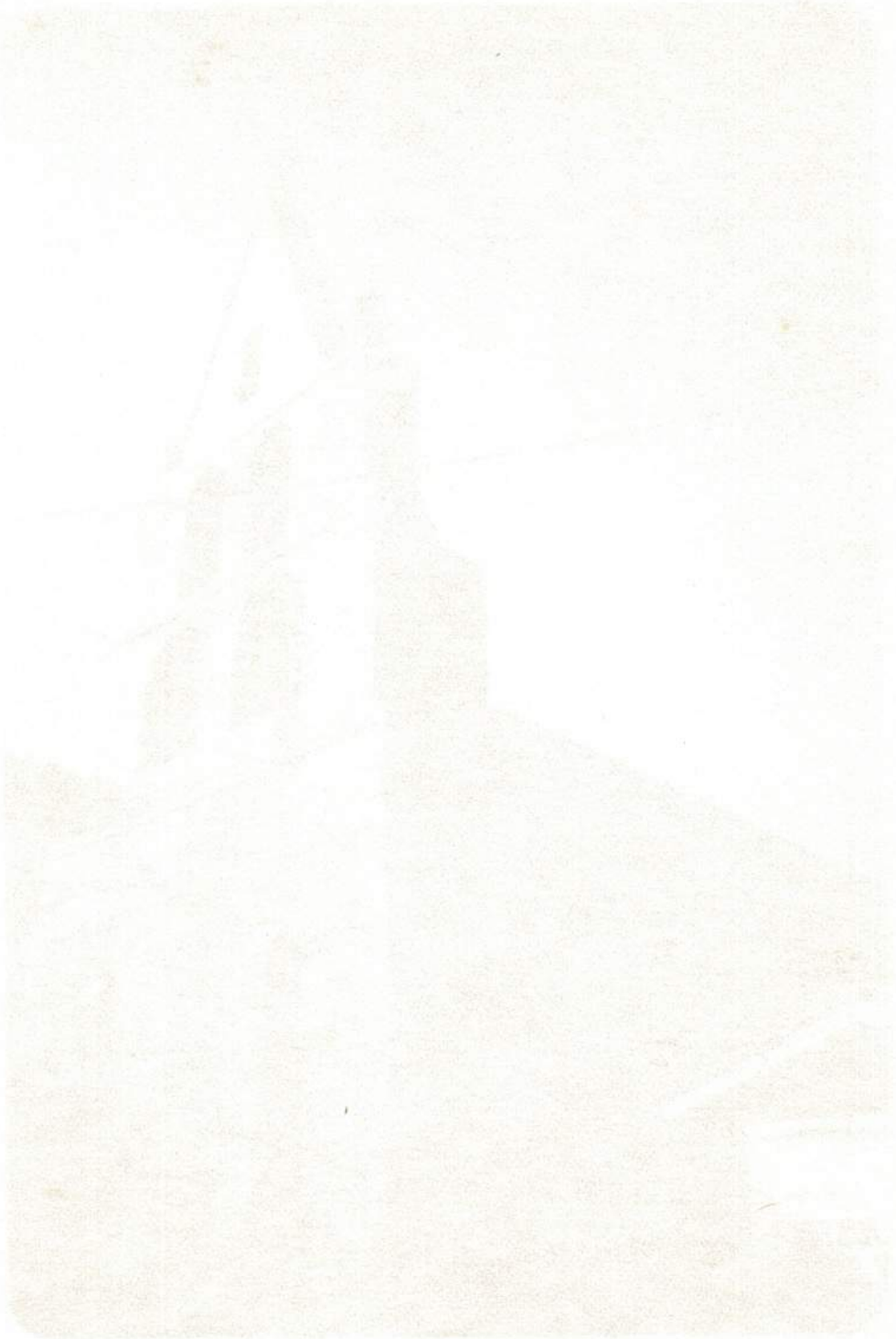
MAIRIE ET ÉCOLE



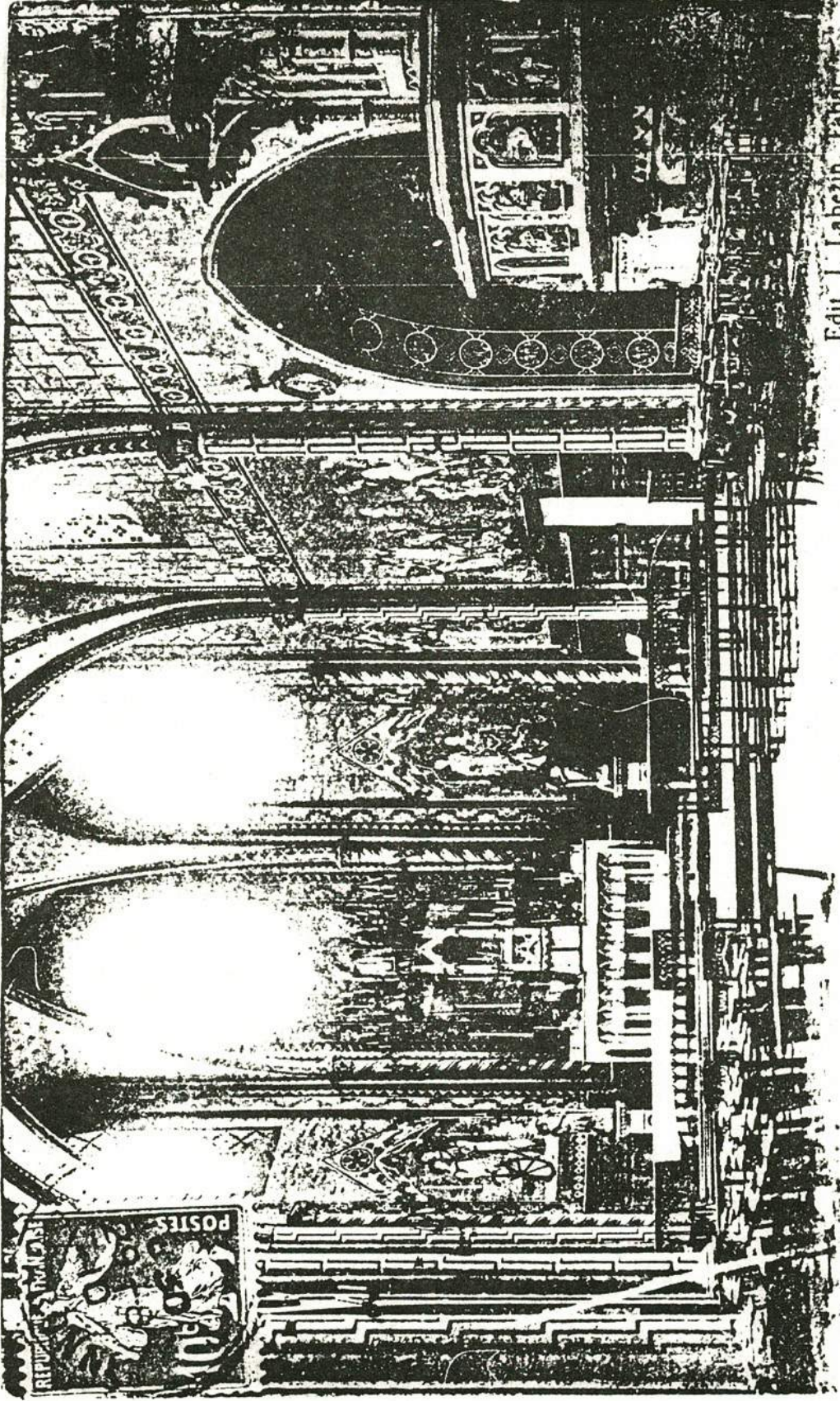












Edit. J. Labezin, Fabat

St-CEZERT (Hte-Garonne). — Intérieur de l'Église (1910)







**Buste de Saint Orens**



